

certificats douaniers « OEA » remis à Sanofi...**L'agrément des licenciements boursiers !****DÉMANTELER LE SERVICE PUBLIC...**

Nos dirigeants ne reculent décidément devant rien. Après avoir déjà supprimé près de 3000 postes en 10 ans, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) prévoit encore la destruction de plus de 2000 emplois douaniers en 5 ans. Le seuil pour l'année 2013 d'emplois Equivalents Temps Plein (ETP) est fixé ainsi à 16 100 en 2013... pour atteindre 14 000 en 2018.

...ET RÉCOMPENSER LES LICENCIEMENTS DU PRIVÉ

Mais l'emploi public n'est pas le seul à déguster, car voici que la DGDDI récompense désormais les suppressions massives d'emploi dans le privé.

Dernière provocation en date ? La **délivrance de 7 certificats d'Opérateur Economique Agréé (OEA) à diverses entités du groupe Sanofi...** Certificat OEA décerné parait-il aux opérateurs dignes de haute confiance, ceux dont la moralité fiscale, sociale, douanière est, à n'en pas douter, irréprochable... Et toute fière de pareil exploit, la DGDDI s'enorgueillit très officiellement à travers un article sur la page d'accueil de son intranet, Aladin, publié le mercredi 16 janvier 2013.

SANOFI \$ANOFRIC

Mais plus qu'une aberration, c'est une véritable honte. Avec 8,8 milliards d'euros de bénéfices en 2011 et 95,08 milliards d'euros de capitalisation boursière au 14 décembre 2012, Sanofi est le 1^{er} groupe français du CAC40 en volume et le 2^{ème} bénéficiaire en terme de dividendes redistribués.

Pourtant, cette même année 2012, le groupe annonce très **officiellement la suppression de 914 postes** d'ici à 2015 dans la Recherche et Développement. Et c'est **sans compter**, entre autres, l'avenir des **640 postes du site de Toulouse**²...

Ce plan de suppression de postes s'ajoute aux 4 000 emplois déjà supprimés par Sanofi-Aventis³ dans la recherche et la production entre 2009 et 2011. La DGDDI vient donc de récompenser une entreprise qui a déjà supprimé 13% de ses emplois en 3 ans... A moins que ce soit justement un des critères de certification (auquel cas la DGDDI elle-même pourrait y prétendre) !

SANOFRAUDE

La Direction Générale des Douanes algériennes a de son côté exclu le groupe Sanofi Aventis Algérie du dispositif OEA pour fraude ! Les douanes algériennes avaient d'ailleurs dressé 7 procès-verbaux et déposé une plainte en début 2012 pour surfacturation des matières premières de médicaments. De sorte que la justice algérienne a sanctionné en 2012 (d'abord en mai puis peine confirmée en appel en juin) le groupe à régler une amende de 2 milliards de dinars, soit près de 20 millions d'euros...

1 BIC : Bureau d'Information et de la Communication

2 Les syndicats de l'entreprise estiment au final l'impact de 1600 à 2400 postes (voir notamment [ici](#))

3 *Sanofi-Aventis* : nom du groupe de 2004 à 2011. Le changement de nom en *Sanofi* est en vigueur depuis mai 2011

OEA, kékako ?

L'octroi du statut d'Opérateur Economique Agréé est une mesure de facilitation des services des douanes européennes à l'égard des entreprises du commerce international.

Ce statut, octroyé après une évaluation réalisée par l'entreprise elle-même, limite les contrôles douaniers. Il fixe concrètement un niveau de contrôle maximal (abaissé régulièrement tandis que l'opérateur reste prévenu en amont du contrôle)...

Et moins de contrôle douanier...



...c'est plus de laissez-faire !

NOS REVENDICATIONS

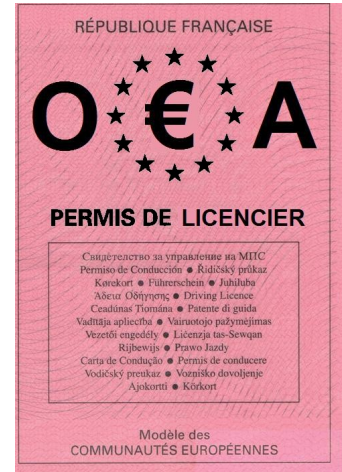
Certes, le vendredi 18 janvier après-midi, **l'article a été retiré de l'intranet**. Néanmoins le mal est fait. Il l'est d'autant plus que le seul mérite de cet article était sa transparence...

Aussi, **nous souhaiterions que :**

- la Direction Générale rédige un communiqué explicatif sur ce retrait de l'intranet
- la Direction Générale s'adresse à l'intersyndicale Sanofi - CFDT, CFE-CGC, CGT, FO et SUD Chimie (membre de l'union SOLIDAIRES) - sur cette accréditation OEA.

Plus largement, **nous revendiquons :**

- l'abrogation du dispositif d'accréditation OEA. Ce dispositif constitue en effet dans la forme un véritable dumping réglementaire et, sur le fond, un abandon programmé par les États européens de leur capacité d'agir sur l'économie.
- La mise en place d'un **grand-débat public sur le libre-échange (et comment réellement combattre ses méfaits)**.



LE MOT DE LA FIN ? (*dixit le Directeur Général des Douanes algériennes*) :

« La délivrance de ce statut [OEA] est basé sur des critères fondamentaux tels que la **moralité**. Nous ne pouvons l'accorder à des entreprises sur lesquelles pèsent des doutes ».

Paris, le 24 janvier 2013
Le syndicat SOLIDAIRES Douanes

Copie à l'intersyndicale à Sanofi : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO et SUD Chimie